



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Parcoursup - étudiants ayant un bac étranger

Question écrite n° 41783

#### Texte de la question

M. Christophe Euzet attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la difficulté éprouvée par la plateforme Parcoursup pour traiter les dossiers d'élèves ayant obtenu l'équivalent du baccalauréat dans un système scolaire étranger et souhaitant commencer des études supérieures en France. En effet, ces futurs étudiants, généralement français ou bi-nationaux, sont titulaires d'un diplôme équivalent au baccalauréat dans le système scolaire du pays où ils résident ou d'un double baccalauréat franco-étranger (Abitur franco-allemand, Bachibac franco-espagnol ou Esabac franco-italien) dont le système de notation diffère du système français. De ce fait, l'algorithme de Parcoursup peine à établir l'équivalence avec le système de notation français et leurs vœux ne sont pas ou sont mal pris en compte. En juillet 2021, à la fin de la phase principale d'admission seuls 48 % de ces élèves ont obtenu l'un de leurs vœux contre 80 % de ceux ayant obtenu le baccalauréat en France ou dans un lycée français à l'étranger. De ce fait, l'enseignement supérieur français se prive d'étudiants souvent d'un excellent niveau dont le multilinguisme et le multiculturalisme ne peuvent qu'enrichir les filières qui les accueillent. Ceci est extrêmement regrettable, alors qu'un nombre croissant de bacheliers issus des lycées français de l'étranger préfèrent opter pour des études supérieures à l'étranger (dans le pays où ils ont suivi leurs études secondaires ou aux États-Unis d'Amérique par exemple) dont l'attractivité ne cesse de se renforcer par rapport aux études supérieures en France. Par un système rigide dont M. le député a dénoncé le manque de transparence dans sa question écrite au Gouvernement n° 39948 du 6 juillet 2021, la France se prive d'un vivier d'excellence et d'une belle ouverture au monde. Il souhaiterait connaître les stratégies que le ministère de la recherche envisage de mettre en œuvre pour mieux valoriser ces candidatures dans Parcoursup et remédier à ce dysfonctionnement déjà dénoncé à deux reprises par son collègue Frédéric Petit par les questions écrites au Gouvernement n° 20757 du 25 juin 2019 et n° 31382 du 28 juillet 2020.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Euzet](#)

**Circonscription :** Hérault (7<sup>e</sup> circonscription) - Agir ensemble

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41783

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7489

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)